

## JUR-6525 DROIT DES FEMMES SYLLABUS

RACHEL CHAGNON, professeure, bureau : W-3385, 8322#, [chagnon.rachel@uqam.ca](mailto:chagnon.rachel@uqam.ca)  
LUCIE LAMARCHE, professeure, bureau : W-3370, 2152#, [lamarche.lucie@uqam.ca](mailto:lamarche.lucie@uqam.ca)

---

### 1. Description du cours selon l'annuaire :

Les objectifs de ce cours sont d'analyser la reproduction des rapports de sexe dans la sphère juridique tant à l'égard de l'énonciation des règles juridiques que de leur interprétation.

En conséquence, le cours portera sur l'étude de l'influence des différentes théories féministes sur le droit, la jurisprudence et les procédés et règles d'administration de la justice. Les diverses stratégies juridiques et judiciaires destinées à la réalisation de l'atteinte de l'égalité des sexes dans la société québécoise et canadienne tout comme dans l'arène internationale seront analysées. Aux fins des objectifs ci-dessus énoncés, ce cours privilégie une approche thématique notamment destinée à l'exploration des problématiques suivantes: femmes et travail, femmes et famille, femmes et intégrité physique et psychologique, femmes et protection sociale, femmes et criminalité, femmes et droit international.

### 2. OBJECTIFS spécifiques du cours pour le trimestre de l'hiver 2016

Les étudiantes :

- Pourront s'approprier des outils d'analyse propres à l'introduction d'une perspective de genre dans l'analyse du droit et des droits des femmes;
- Se familiariseront avec les manifestations juridiques de l'expression de la lutte des femmes pour l'égalité au cours du XXI<sup>ème</sup> et du XXI<sup>ème</sup> siècles;
- Prendront connaissance de certaines décisions clés rendues en ce sens par les tribunaux québécois, canadiens et internationaux;
- Apprendront à identifier les enjeux juridiques actuels issus de la reconnaissance des droits des femmes, tant sur le plan national qu'international.

Les étudiantes seront donc appelées à :

- Parfaire leurs connaissances en matière de droit québécois, canadien et international relativement à certaines questions concernant les femmes et leurs droits;
- Développer leur capacité d'identifier les enjeux juridiques qui traversent des questions politiques, économiques et sociales, lesquelles ont des incidences pour les femmes;
- Réfléchir, à partir d'exercices écrits, à certains enjeux juridiques spécifiques et ce, dans le respect de la discipline imposée par la science juridique.

### 3. FORMULE PÉDAGOGIQUE

L'enseignement sera principalement dispensé sous la forme d'exposés magistraux livrés par l'un ou l'autre enseignante. Les étudiantes seront par ailleurs encouragées à participer activement au cours.

### 4. MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Obligatoire :

Le matériel obligatoire pour le cours sera disponible sur le site Moodle du cours. Aucun recueil de textes en format papier n'est disponible.

### 5. ÉVALUATION PROPOSÉE

#### **Mi Session : examen maison**

L'évaluation de mi session prendra la forme d'un examen maison (take home). Cet examen sera composé de 5 questions à développement. Les questions seront soumises le 2 mars 2016 à 10 hres AM. Les travaux devront être déposés sur le site Moodle du cours au plus tard le 9 mars 2016 à 17hres, ce dépôt faisant foi de la remise du travail.

Pondération : 20 points par question pour une note finale de 100%. La prestation vaudra 30% de la note finale.

#### **Travail d'équipe**

Le travail en équipe (de deux à quatre personnes) devant être remis le 27 avril 2016 avant minuit. Le travail devra être déposé sur Moodle. Les étudiantes auront à rédiger un travail critique sur un enjeu juridique touchant la question du genre. Les sujets de même que l'essentiel de la documentation pertinente seront soumis par les professeures. Le travail comptera au plus 20 pages à interligne et demi. Les sujets de même que les instructions détaillées seront distribués.

Pondération : Le travail sera noté sur 100%. La prestation vaudra 40% de la note finale.

#### **Second examen maison de contrôle cumulatif des connaissances**

L'évaluation finale prendra la forme d'un examen maison (take home). Cet examen sera composé de 5 questions à développement. Les questions seront soumises le 13 avril 2016 à 10 hres AM. Les travaux devront être déposés sur le site Moodle du cours au plus tard le 20 avril 2016 à 17hres, ce dépôt faisant foi de la remise du travail.

Pondération : Le travail sera noté sur 100%. La prestation vaudra 30% de la note finale.

Les cas de plagiat seront traités selon les règlements en vigueur à l'UQAM (*Règlement 18 sur les infractions de natures académiques*).

*Barème de notation*

NOTATION littérale	NOTATION numérique	PONDÉRATION (premier cycle)	Appréciation
A+	4.3	92% à 100%	EXCELLENT
A	4.0	88% à 91%	
A-	3.7	85% à 87%	
B+	3.3	82% à 84%	TRÈS BIEN
B	3.0	78% à 81%	
B-	2.7	75 à 77%	
C+	2.3	72% à 74%	BIEN
C	2.0	68% à 71%	
C-	1.7	65 à 67%	
D+	1.3	62% à 64	PASSABLE
D	1.0	60% à 61%	
E	0.0	0% à 59%	ÉCHEC

## 1. ÉCHÉANCIER

1 <sup>er</sup> cours	13 janvier 2016	PRÉSENTATION DU COURS <i>Introduction générale : le droit et l'analyse féministe</i>
2 <sup>e</sup> Cours	20 janvier 2016	<i>La Charte des droits et libertés de la personne du Québec et le Code civil</i>
3 <sup>e</sup> Cours	27 janvier 2016	<i>Santé reproductive et Droits reproductifs : perspectives nationales</i>
4 <sup>e</sup> Cours	3 février janvier 2016	<i>Santé reproductive et Droits reproductifs : Politiques internationales et droit international</i>
5 <sup>e</sup> Cours	10 février 2016	<i>Femmes, conflits, post conflits et justice transitionnelle: le point en droit international</i>  Semaine de la rencontre des équipes pour discussion du choix du sujet du travail de recherche et du traitement de ce

		sujet
6 <sup>e</sup> Cours	17 février 2016	<i>Femmes, traite, trafic et droit international des droits de la personne</i>
7 <sup>e</sup> Cours	24 février 2016	<i>Droit international des droits des femmes: suite et fin</i>
8 <sup>e</sup> Cours	2 mars 2016	<b>Semaine de relâche et Dépôt de l'examen maison de mi session</b>
9 <sup>e</sup> Cours	9 mars 2016	<i>Droit criminel et rapports de sexe – Partie -1-</i> Remise électronique de l'examen de mi session
10 <sup>e</sup> Cours	16 mars 2016	<i>Droit criminel et rapports de sexe – Partie -2-</i>
11 <sup>e</sup> Cours	23 mars 2016	<i>Droit criminel et rapports de sexe – Partie -3-</i>
12 <sup>e</sup> Cours	30 mars 2016	<i>Femmes et Protection sociale: enjeux contemporains</i>
13 <sup>e</sup> Cours	6 avril 2016	<i>Femmes et Travail: enjeux contemporains</i>
14 <sup>e</sup> Cours	13 avril 2016	<i>Les outils de l'égalité: Analyse différenciée selon le sexe, actions positives, parité, etc ....</i> <b>Dépôt de l'examen maison final</b>
15 <sup>e</sup> cours	20 avril 2016	Date de remise du travail d'équipe 27 avril 2015 à minuit Transmission électronique et Transmission électronique de l'examen maison final

**Politique 16 sur le harcèlement sexuel**

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>